



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VERSAILLES

DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE, DU FONCIER ET DE L'HABITAT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du PLU de la commune de Versailles

Par arrêté municipal N°A.2024/88 du 22 janvier 2024, il sera procédé à une enquête publique relative à la modification du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Versailles, portant sur :

- Le secteur de la Porte de Buc :
 - La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour le secteur de la Porte de Buc ; ce secteur accueillera une des gares de la future ligne 18 du Grand Paris Express (GPE), qui assurera la liaison entre la gare de Versailles Chantiers et l'aéroport d'Orly. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation a pour objet de réaménager l'accès sud de la gare, de requalifier et végétaliser les espaces publics, et ainsi contribuer à la valorisation de l'entrée-de-ville de la Porte de Buc.
 - La création d'un emplacement Réservé (ER) au bénéfice de la Ville qui accueillera des espaces de stationnements pour bus et vélos. Cet emplacement réservé prévu pour ces futurs aménagements se situe sur les parcelles cadastrées BS0238, BS0115, BS0102, BS0237, BS0236.
- La mutualisation des règles de stationnement dans la zone US, au sein de la ZAC Satory.
- La modification de l'article 8 relatif à la distance entre constructions implantées sur un même terrain pour les habitations collectives dans les zones urbaines. Cette évolution a pour but de favoriser une « densité heureuse » dans les tissus urbains constitués.
- La modification de l'article 11 afin de permettre des extensions et modifications de volumétries mesurées des bâtiments protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.
- La création des Espaces verts intérieurs protégés (EVIP), et la protection du bâti situés :
 - 29 avenue des Etats-Unis, croisement avec la rue Victor Bart
 - Cœur d'îlot du boulevard de Lesseps : 21 au 25 rue de la Bonne Aventure, 5 à 16 boulevard de Lesseps, 10 à 6 boulevard de la République.
- La mise en comptabilité du PLU avec la révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre, approuvée le 17 mars 2023, et qui portait notamment sur la mise en comptabilité du SAGE avec le SDAGE Seine Normandie (2022-2027).

Durée de l'enquête : 17 jours consécutifs, **du mercredi 28 février 2024 à 9h00 au vendredi 15 mars 2024 à 17h00.**

Commissaire enquêteur : Madame Roselyne LECOMTE, Cadre supérieur.

Lieu de l'enquête : Durant toute la durée de l'enquête, à l'exception des dimanches, jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier, mais aussi sur une tablette numérique mise à disposition, à la Mairie de Versailles, Hôtel de Ville, Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Foncier et de l'Habitat, **4 avenue de Paris, 78000 Versailles** :

- **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi de 9h00 à 11h30.**

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-de-versailles>

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Versailles,
- par voie postale, au siège de l'enquête publique, à la Mairie de Versailles, à l'adresse suivante : « Madame le commissaire enquêteur - projet de modification du PLU de la commune de Versailles, Mairie de Versailles, Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Foncier et de l'Habitat, 4 avenue de Paris, 78000 Versailles »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification-1-plu-de-versailles@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-de-versailles> mis à disposition du public.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables à la Mairie de Versailles, et à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification-1-plu-de-versailles>. Le registre numérique sera mis à jour directement à chaque consignation d'observation.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions écrites et orales, à la Mairie de Versailles, 4 avenue de Paris, 78000 Versailles :

- **le vendredi 1^{er} mars 2024 de 14h00 à 17h00**
- **le mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Versailles, à la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Foncier et de l'Habitat aux heures habituelles d'ouverture du public. Ils seront également consultables sur le site internet de la Ville de Versailles dans la rubrique « enquêtes publiques » du volet « Urbanisme, architecture, foncier ». L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.